IMPRIMERIE DE L'ABEILLE,
Adresse à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en face de la Bourse.
CONDITIONS.
UN DASTRES PAR AN—payables six mois d'avance; et ne s'abonne pas pour moins d'un an.
Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra faire son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jour avant l'expiration du semestre courant.
Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et ne coûtent pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion; la première comptant double.
Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés moyennant ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.
On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.
Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Pour Mobile, Vicksburg, Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.

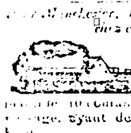

Le bateau à vapeur neuf et solidement construit, le **PONTCHARTRAIN**, capitaine F. Walker, partira pour les dits ports ce jour à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord. 7 mars—3

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à 3 heures en outre avec la malle des Etats-Unis; les passagers devront profiter du départ des chars, à 8 heures.
Le CORSAIR partira également de Pembrandière près Covington, les mardis, jeudis et samedis à huit heures du matin, et arrivera au chemin à coulisses à l'heure du dîner. Ceux qui désireront déjeuner au lac, peuvent s'adresser à l'Hôtel Washington, à M. Wilson.
On ne donne aucun repas à bord.
Le fret destiné à être embarqué sur le *Corsair* devra être envoyé la veille, ou par les chars de 7 heures du matin. Tous les effets sont aux risques des propriétaires.
20 fév Wm. BAGLEY.

Pour Alexandrie, Natchitoches et les ports intermédiaires.

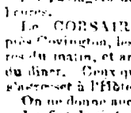

Le bateau à vapeur OUACHITA, capitaine D. Vawter, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à
18 fév LAMBETH & THOMPSON.

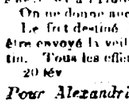

A VENDRE, pour cause de sortie, le bateau-à-vapeur SCOTLAND, du port de 150 tonneaux, ayant quatre bonnes chaudières, bien calculés pour les voyages de la Mobile ou de la côte. Il a été revisé en entier en décembre dernier, et est maintenant en état de faire des voyages; le fret mis à bord sera assuré au plus bas taux d'assurances. Pour le prix, qui est libéral s'adresser à bord, en face de la ville, ou à
WHITE & co.
18 fév no. 50, rue de la Levée.

POUR LA MOBILE.—Le navire fin voilier, la VILLE DE MARSEILLE, partira sous peu pour le port susdit. Pour fret ou passage, s'adresser à JULES LE BLANC & co.
9 mars rue Royale, no 103.

POUR TAMPICO, jeudi prochain 19.—La goélette de première classe, doublée et chevillée en cuivre, la SOPHIE, capitaine Enge, aura le reste du fret. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis à vis le pont no 18, ou à HARRISON, BROWN & co.
9 mars rue Royale, no 117.

POUR APALACHICOLA.—La goélette WHALE, capitaine Packer, ayant la majeure partie de son chargement prête, partira sous peu. Le reste du fret ou passage s'adresser à bord, en face des magasins bleus, ou à TOURNE & BECKWITH,
7 mars no 28 et 29, Nlle. Levée.

POUR LA MOBILE (par le fleuve). La goélette PERU, capitaine Johnston, est maintenant prête à recevoir de fret, et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH,
6 mars rue de la Nlle Levée, no 28 et 29.

POUR BALTIMORE.—Le brick neuf PATRIOT, ayant la majeure partie de son chargement prête, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord,
TOURNE & BECKWITH,
6 mars rue de la Nlle Levée, no 28 et 29.

FRET POUR BALTIMORE.
L'encombrement de 500 barils sera donné à n'importe quel bon batiment destiné pour Baltimore, si l'on s'adresse immédiatement, rue de la Levée Nos. 23 et 29, à 14 mars] TOURNE & BECKWITH.

POUR LA HAVANE—Le beau brick américain PETRONILO, capitaine Ruiz, est prêt à recevoir du fret et des passagers, auxquels il offre de bons emménagements dans sa jolie chambre.—S'adresser à GARCIA, BUYO & co.
4 mars

POUR LA HAVANE.—Le beau brick espagnol SAN ROMAN, capitaine Salve, est prêt à recevoir du fret pour le dit port. Pour fret et passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à
GARCIA, BUYO & co.
4 mars

POUR TAMPICO.—La goélette [illegible] bien doublée en cuivre, la SOPHIE, capitaine Enge, est prête à partir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à
HARRISON, BROWN & co.
7 mars rue Royale, no 117.

POUR BRAZOS SANTIAGO (Texas)—La brick américain LUKANRO capitaine S Shannon. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, ou à E W GREGORY,
3 mars rue St. Charles.

Pour la Mobile (par le fleuve). La goélette américaine SARAH, capt. Stark, est parée à charger et partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH,
rue de la Levée no. 28 et 29.

Pour la Mobile (par le fleuve). La goélette américaine FANCY, capt. Andrews, est parée à charger, et partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH.
2 mars rue de la Levée no. 28 et 29.

A louer ou à fréter.

La goélette neuve SOPHIE, capt. Hugh Martin, fine voilière, cloutée et chevillée en cuivre, construction de Baltimore, portant environ 900 barils; elle est prête à prendre une cargaison. S'adresser à bord ou à
HARRISON, BROWN & Co.
9 mars rue Royale no. 117.

Opiat Balsamique du docteur Guerrero

CET opiat, nouvelle découverte, est un remède convenable et infaillible dans la maladie appelée Gonorrhée ou Coulante. Sa réputation est établie sur toute l'Amérique du Sud, et des témoignages les diverses facultés de médecine de cette partie du Monde attestent les prompts et infaillibles résultats de ce remède dans tous les cas de gonorrhée.
Cet opiat balsamique est contenu dans des petits pots de plomb, avec une instruction sur la manière d'en faire usage. Il peut être facilement porté dans la poche soit par les personnes en voyage, soit par celles qui ne veulent pas faire connaître leur situation à un médecin ou à leurs amis.
Ce médicament est sous la forme d'une pâte agréable, et se prend d'autant plus aisément qu'on n'y trouve aucun goût, puisqu'il se trouve enveloppé dans une espèce de pain à cacheter préparé à cet effet, et il ont on délivrera toujours, avec le médicament, une quantité suffisante. Mais ses plus grands avantages sont de produire constamment et en très peu de temps une guérison infaillible, sans attaquer le tempérament le plus délicat, car le remède ne contient pas la moindre particule de mercure.
Avant d'offrir cet opiat au public, l'agent en a fait constater l'efficacité par plusieurs des plus célèbres médecins de New York. Le succès qu'ils ont constamment obtenus par son usage les ont engagé à déclarer que c'est le meilleur remède qu'ils aient jamais employé et ils ont généreusement consenti à répondre de la vérité de ces assertions.
Prix,—$1 50 le pot, à vendre chez les soussignés pharmaciens-droguistes, seuls agents de ce remède dans l'Etat de la Louisiane. CUSAGI & co.
rue St. Pierre, no. 5, en face de la place d'armes.
10 mars—1an

EN débarquement du brick Connet, venant de Bordeaux et à vendre par Lafaye, rue Royale, No. 117, à des prix modérés:—
28 barriques Vin Rouge Canon à Grave Medoc 1831 et 1832;
40 barrils Vin Blanc Sauterne 1831;
100 caisses Vin St. Estèphe, Medoc 1832;
6 demi-pipes vieille Eau-de-Vie;
12 do. do. vieille Cognac Donny et autres;
20 demi barriques Vinaigre 1ère marque.
24 f v PRE. LAFAYE.

CHARBON DE BOIS.
400 Quarts de charbon de bois récemment arrivé et à vendre par
W. E. & R. MURPHY,
15 fév—15 no. 152 rue du Bassin.

VENTES PAR LE SHERIF.

COUR DE DISTRICT—Reynolds, Byrne & co. vs Byrne, Ryan & co.—En vertu de plusieurs writs de fieri facias à moi adressé, et du consentement des parties, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mercredi 25 jour de mars prochain, à une heure de l'après-midi, 30 actions du fond capital de la banque de l'Union de la Louisiane.
Aussi, 16 actions du fond capital de la Presse à coton de la Nlle. Orléans.
Saisies dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
20 fév G W MORGAN, shérif.

Banque de la cité de la Nouvelle Orléans, vs. Charles Byrne.

COUR DE DISTRICT pour le 1er. District—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, et par consentement des parties, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu en vente publique, mercredi 26 de mars prochain, à 1 heure après midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, dans cette ville; la propriété mentionnée dans le dit ordre de saisie et de vente, et décrite comme suit;
UN TERRAIN IRREGULIER
situé dans le faubourg Saulet, y compris entre les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée, Rouffignac et Lacourse; mesurant environ cent-vingt pieds 4 pouces de face, rue Tchoupitoulas (mesure anglaise) environ 568 pieds 9 pouces de face à la Nouvelle Levée (mesure anglaise) 360 pieds, sur la ligne du côté vers la rue Rouffignac, qui traverse de la rue Tchoupitoulas à la Nouvelle Levée, et sépare la dite propriété de celle d'Etienne Henderson (mesure française) et environ 558 pieds 8 pouces sur la ligne d'en haut, traversant la rue Tchoupitoulas à la Nlle Levée, mesure française,
Un autre terrain irrégulier, situé immédiatement en face du lot ci-dessus décrit et comptenant depuis les rues de la Nlle Levée, Rouffignac et Lacourse et le fleuve, et ayant à peu près 480 pieds 7 pouces de face, face à la Nlle Levée, mesure anglaise, environ 600 pieds du côté d'en bas, s'étendant de la rue Nlle Levée jusqu'au fleuve, mesure française, environ 600 pieds du côté d'en haut, s'étendant de la Nlle Levée jusqu'au fleuve, mesure française, et environ 417 pieds faisant face à la rivière, mesure anglaise, y compris toutes les bâtisses et les améliorations situées sur les dits terrains, consistant en un moulin à scie, maison de maître, cuisine, etc. Les dits terrains, etc. sont les propriétés hypothéquées par le défendeur au demandeur, pour payer et satisfaire le dit demandeur, montant à 50,000 piastres avec l'intérêt de 8 pour cent, à dater du 7 final dernier, les frais. Conditions—comptant. 18 fév G W MORGAN, sheriff.

COUR DE DISTRICT—Rogers, Shaw & co., chez ayant-cause etc. contre Absolom W. Breedlove—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Bourse Hewlett encoignure des rues de Chartres et St. Louis, dans cette ville, vendredi, 3 avril prochain, à 1 heure de l'après midi, les esclaves suivans: Rachel et ses trois enfans, savoir, Mellissian, âgée d'environ 8 ans; Lucinde, âgée d'environ 3 ans, et Marie-Anne, âgée d'environ 2 ans, le tout saisi dans l'affaire ci-dessus, Conditions—comptant. (2 mars) F. BUISSON, sheriff.

Baptiste Azaretto contre François Cheti.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Bourse d'Hewlett, le vendredi, 13 mars prochain, à 1 heure de l'après-midi, la propriété décrite ci-après, savoir: un terrain situé dans le faubourg Marigny ayant 30 pieds [mesure française] sur la rue des Grandes Hommes, sur 120 pieds de profondeur sur la rue de l'Union y compris les bâtisses, le tout saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant.
7 fev G W MORGAN, sheriff.

COUR DE PAROISSE—*Jose Labrano* contre *Jacques Percy*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 22 mars prochain, à une heure de l'après midi, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente comme suit: une moitié du terrain no 6, dans l'plet no. 36, situé au faubourg Lacourse, mesurant, au pied français, trente pieds de face à la rue Thalie, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, borné d'un côté par l'autre moitié du dit terrain et de l'autre côté par les terrains 7 et 8, ensemble les édifices qui s'y trouvent, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant. G W MORGAN, shérif.
19 fév

Martin au Cinger et co. contre Pierre Ogier.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, mercredi le 18 de Mars prochain, à une heure de l'après-midi.
Les esclaves suivans mentionnés dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:
Phil, nègre, âgé d'environ 32 ans,
Jack, nègre, âgé d'environ 32 ans,
Ben, nègre, âgé d'environ 32 ans,
Anthony, nègre, d'environ 22 ans, et Beverley, mulâtre, d'environ 20 ans, saisis dans l'affaire susdite. Conditions, comptant. G W MORGAN, shérif.
13 fév

Victor Vivaner vs. Felicite Fouchet, l. c. h.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, samedi, le 4 avril prochain, à 1 heure de l'après midi, l'esclave nommé Octave, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
3 mars F. BUISSON, shérif.

Madame Outlaw contre Jacob W. Outlaw, son mari.

EN vertu d'un ordre de la cour de paroisse à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, dans cette ville, Samedi 4 avril prochain, à 1 heure p. m.
La propriété suivante, appartenant jusqu'à présent à la communauté ci devant existante entre les deux conjoints, savoir:
Un lot de terre, sis faubourg Ste. Marie, ayant 50 pieds de face sur la rue Philippa, entre les rues Perdido et Gravier, sur 192 pieds 3 pouces de profondeur d'un côté et 99 pieds de profondeur de l'autre côté, et 25 pieds 9 pouces sur l'arrière, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Aussi les esclaves suivans, savoir:
Fanny, mulâtresse, âgée de 12 ans; Rachelle, négresse âgée de 21 ans.
Et Lundi 16 mars courant, il sera vendu au bureau du shérif, no. 1, rue Condé, à 4 heures p. m., une quantité de meubles &c. &c. Conditions comptant.
4 mars FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—Anthony et Sanchez vs. J. Penas, Jean Pierre Dupré et Jose M. Bustamente—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis dans cette ville, lundi Gavril suivant, à 1 heure de l'après midi.
La négresse Jane, âgée d'environ 21 ans et son enfant Charlotte, âgée d'environ 1 an, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant.
4 mars F. BUISSON, shérif.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse à moi adressé dans les affaires consolidées de Che. F. Gouy & co contre leurs créanciers, et Gurlie et Guillot contre F. Gouy et co., j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, samedi, 21 de mars prochain, à une heure de l'après-midi:
La propriété mentionnée et décrite dans l'ordre de saisie et de vente émané dans l'affaire de Gurlie et Guillot contre la veuve Charles Victor Gouy, savoir: trois lots de terre dans le faubourg Washington, au bas de cette ville, désignés par les nos 1 et 2 du 3e ilet, et no 1 du quatrième ilet, ayant 52 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Lesseps, mesure française, sur 115 pieds de face à la rue Moreau, le lot no 2, mesure 47 pieds 8 pouces à la rue Moreau, sur 158 pieds 2 pouces de profondeur; le lot no 1 du 4e ilet, formant l'encoignure, mesure 52 pieds 10 pouces 6 lignes de face sur la rue France, sur 115 pieds de profondeur, face à la rue Moreau, ensemble avec les bâtisses et améliorations sur les dits trois lots; le tout conformément à un plan dressé par Jos. Pilié, voyer de la ville, le 25 de février 1832, et déposé dans l'étude de Gustave Legardeur, notaire public.
Conditions de la vente: $2100 comptant, et le reste à un an de crédit, en billet endossé à satisfaction, garanti par hypothèque sur les propriétés.
15 fév G. W. MORGAN, shérif.

Compagnie d'Assurance de Commerce.

AVIS est par le présent donné que conformément à l'acte d'incorporation, les livres de souscription au fond capital de cette compagnie sont à présent ouverts dans la rue du Canal, no. 56, la porte à côté de la Banque d'Orléans, sous la direction des commissionnaires soussignés, et que ces livres resteront ouverts jusqu'au 10 avril suivant. Pendant cette époque les souscriptions seront reçues journellement, les dimanches exceptés, depuis 11 du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi.

William G Howes,
A. L. M. Damarin,
Chandler White,
Abijah Fisk,
William Bullet,
Jules Le Blanc,
H. F. McKenna,
N. N. Wilkinson,
H. H. Wright,
F. Peschier,
A Gonzales.
9 mars

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART—Une fonds de confiseur situé rue Royale, no 213, entre Ste Anne et Orléans. Assortiment de confitures, liqueurs et chocolat de France, grande quantité de dragées et bonbons. Dans le cas où ce fonds ne serait pas vendu à la fin du mois, il le sera immédiatement à l'encan. 6 mars—15

Compagnie d'Assurance du Commerce.

LES commissionnaires recevront, jusqu'au 15 courant, à leur bureau, rue du Canal, no 56, toutes demandes par écrit pour la place de secrétaire de la dite compagnie. 9 mars.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le Samedi, 14 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett: le nègre JAKES, âgé de 23 ans, bon charretier et bon nègre de champ, garanti des vices et maladies prescrits par la loi.—Conditions con plant.
13 mars

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi, 14 courant, à midi, à la Bourse Hewlett: FILIS, âgée d'environ 30 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse; elle est depuis 15 ans dans le pays, toujours avec le même maître. On la garantit des vices et maladies prévus par la loi. Conditions de la vente. L'acte de vente sera passé pardevant W Y Lewis, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 13 mars

PAR HEWLETT & BRIGHT.

SAMEDI, 14 du courant, à la Bourse, il sera vendu l'esclave à talans suivans, savoir: NICOLAS, âgé de 28 ans, excellent peintre et vitrier, qui paye ordinairement $30 par mois à son maître; il est garanti des vices et maladies prévus par la loi. Cet esclave n'est vendu que parce que son maître a besoin d'argent.
Conditions—La moitié comptant, le reste à 6 mois, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque. 13 mars

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 14 mars 1835, à midi, à la Bourse Hewlett: Marie, âgée d'environ 18 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse; cette esclave est garantie des vices et maladies prévues par la loi. Conditions—comptant. 12 mars

PAR F. DUTILLET.

VENDREDI, 27 mars prochain, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 14 février 1835, les propriétés suivantes dépendant de la succession de Marie Emélie Nicolas, veuve Jean Baptiste Witz.
1°. Un Terrain situé à l'encoignure Nord des rues Dumaine et Marais, ayant 30 pieds de face à la rue Dumaine et 95 pieds de face à la rue des Marais, mesure américaine; ensemble les édifices qui sont dessus, consistant en une maison de briques entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de 4 appartemens à feu, à galerie à cabinets et 2 caves, la cuisine haute, composée de 4 appartemens; la cour carrelée et séparée ainsi que la maison pour 2 locataires, les banquettes sont faites et carrelées en briques; le terrain est bien remblayé; le tout construit en 1833. Cette propriété est assurée pour $2800 jusqu'au 17 décembre prochain; l'acquéreur s'obligera à renouveler l'assurance pour une autre année à partir du 17 décembre prochain.
2°. Un Terrain situé à l'encoignure Nord des rues Dumaine et Trémé, ayant 60 pieds de face à la rue Dumaine et 120 pieds de face à la rue Trémé, mesure française; ensemble les édifices qui sont dessus, consistant en deux petites maisons de briques entre poteaux, couvertes en bardeaux, et une cuisine en bois. Ces édifices sont assurées pour $1500 jusqu'au 12 mars 1838, suivant acte en date du 14 mai 1833, pardevant Louis T. Caire, not. pub.
3°. Française (avec son enfant William, mulâtre, âgé d'environ 2 ans) maîtresse américaine, depuis longtems dans le pays et parlant français, âgée d'environ 23 ans, un peu blanchisseuse et cuisinière. Les taxes de 1834 à la charge des acquéreurs.
Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois, en billets par coupons endossés à satisfaction et hypothèque spéciale, jusqu'à final paiement. Les actes de vente seront passé pardevant F. Grima, aux frais des acquéreurs. 23 fév—10,2ps.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, 17 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett: une négresse nommée MILLY, âgée d'environ 17 ans, jolie négresse, bonne femme de chambre, propre à coudre les enfants; elle a une maladie ancienne, elle est garantie des vices et maladies prévus par la loi. Conditions: 6 mois de crédit en un billet endossé à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant Me Félix de Armas, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 13 mars

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, 17 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, la négresse congo, nommée ALLEN, âgée d'environ 32 ans, avec ses trois enfans, Michel, âgé de 11 ans, Jon, de 7 et Harry de 18 mois; Allen est cuisinière ordinaire et marchande. Ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant H. C. Cenas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 mars

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut.—Attendu que la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressée au Greffe de cette Cour, où ladite vente fut enregistrée le 15e. jour de juillet de l'année 1834, pour avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834: qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le terme et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 16e. jour de juin de l'année 1834, en vertu d'un décret de cette cour, rendu le 9 de mai de l'année 1834, dans l'affaire de John Green & J. W. Justamond contre la veuve Maguire, en son nom et comme tutrice de son enfant mineur—No. 11213, du docket de cette cour, à laquelle vente ladite Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans s'est rendue acquéreur pour le prix de $25,000.
Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.
Huit terrains situés dans le faubourg Lecourse, au-dessus de la ville, dans l'ilet nommé par les rues Richard, Orangers, Tchoupitoulas et Nouvelle Levée, et désignés sous les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 18, 19 et 20, d'après un plan tiré par Charles Zimple, arpenteur, et déposé au régistre des plans dans l'étude de G. R. Stringer, notaire, comme plan No. 4. Le terrain No. 1 forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Richard, et contient 80 pieds 5 pouces de face sur la première et 110 pieds de profondeur face à la seconde; le No 2 joint le précédent, et a 27 pieds 10 pouces 1 ligne face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 110 pieds; les terrains 3, 4 et 5 sont attenants l'un à l'autre et ont chacun 27 pieds 10 pouces et 1 ligne face à la rue Tchoupitoulas, sur 184 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur; les Nos 18, 19 et 20, attenant l'un à l'autre, ont chacun 24 pieds 2 pouces 5 lignes face à la rue Richard, sur 108 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur, avec les édifices et autres améliorations qui se trouvent dessus.
Donné sous ma main et le sceau de ladite Cour du premier District Judiciaire, ce 11ème. jour de février 1835
23 fév—35 JNO. L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans.—A tous ceux que ces présentes concernent, Salut: attendu que la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour où la dite vente fut enregistrée le 20e. jour de mai de l'année 1834, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiana, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour de paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le terme et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
La dite propriété fut vendue par le shérif, susdit le 5e. jour de mai de l'année 1834, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 10 de mars de l'année 1834, dans l'affaire de Didier Dreux vs. John Green. No. 7277, du docket de cette cour, à laquelle vente la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans s'est rendu acquéreur pour le prix de $40,000 payable $6666 66 le 20 février 1835, et la balance comptant.
Description de la propriété d'après le transfer Judiciaire.
Un certain lot de terre situé au faubourg Annonciation, au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le no. 18, sur un plan du dit faubourg, dressé par B. Lafon le 15 mai 1807, et déposé en l'étude de Louis T. Caire notaire en cette ville, le dit terrain est borné par les rues des Religieuses, St. Jean Baptiste, Richard, et du Marché, le dit terrain mesurant trois cents pieds sur chacune de ces rues.
Donné sous ma signature et le sceau de la Cour de Paroisse de la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à la Nouvelle Orléans, le 17 février de l'année 1835, et dans la cinquante-neuvième année de l'indépendance des Etats-Unis.
19 fév—35 F. BUISSON, dép. gref.

FEUILLE, *Peintre* à l'huile et en miniature à l'honneur de prévenir le public, qu'il tient son atelier rue de Chartres, no 132, presqu'à l'encoignure Toulouse, où il se chargera de donner des séances aux personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance. Il espère par la ressemblance parfaite qu'il donne à ses portraits mériter l'encouragement du public. 5 mars—1m

Moulin à coton de la Fabrique de l'Aigle.

LES soussignés seuls agents de la fabrique de l'Aigle sont constamment à leur disposition un assortiment complet de ces moulins perfectionné, qui ont obtenu l'approbation générale. W G HEWES & co
12 mars rue du Camp no 47.

COUR DES PREUVES—Vente par le régistre des tests.—En vertu d'un ordre rendu par l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, le 20 février 1835, sur la demande de Thos Hewlett, tuteur des mineurs légitimes, il sera exposé en vente par le soussigné régister des testaments, samedi le 28 mars prochain à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue du Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la succession de feu Samuel Livermore:
1o. Un terrain avec une belle maison sur ce terrain, situés dans la rue Carondelet en bas de la rue Hevia, et attenant à la maison et au terrain appartenant et occupés par le Rév. Théodore Clapp. La maison est construite suivant le contrat fait avec M. D. H Trogoud, c'est une maison à trois étages, ayant 26 pieds de face et dans le fond une profondeur de 51 pieds; les bâtisses dans le fond s'étendent 50 pieds y comprenant une galerie et latrines. Les fondres des murs sont d'une qualité supérieure, de briques de Baltimore. Les escaliers, plate forme, piédestaux, balustrades et les fenêtres de devant, les seuils et linteaux des portes sont de marbre blanc. Il y a une citerne et un puits dans la cour. Le toit est couvert d'ardoises, et la gouttière de fer. Le tout est fait selon la manière du temps moderne. Le dit lot mesure sur la rue Carondelet 28 pieds 1 pouce; et de profondeur 151 pieds 10 pouces d'un côté, et de l'autre côté 154 pieds 154 pieds 1 1-2 pouce jusqu'au mur appartenant à M. Millandon, plus ou moins, et un droit de passage sur les lots 1, 2, 3, 4.
2. Est le lot et la maison adjoignant au terrain déjà décrit et cette maison est construite de la même manière. Ce lot mesure 43 pieds 1 pouce à la rue Carondelet, et sur la profondeur de la ligne du no 5. 154 pieds 1 pouce et 2 lignes, de là, sur une ligne parallèle à la ligne du lot no. 2 de 45 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la ligne du lot no 5, 114 pieds plus ou moins.
Quatre lots de terre situés au faubourg Ste. Marie, dans l'ilet borné par les rues du Camp, des Magasins, Poydras et Natchez, designés par les numéros dix, onze, douze et treize, sur un plan daté le 12 avril 1833, et annexé à un acte passé pardevant Wm. Christy, notaire public en date du 1er mai 1833.
3. Le lot no 10 mesurant vingt pieds de face à la rue de Natchez, sur 78 pieds de profondeur; entre des lignes parallèles.
94. Le lot no onze attenant au lot no dix à les mêmes dimensions.
93. Le lot no douze attenant au lot no onze, a les mêmes dimensions.
94. Le lot no 13 attenant au lot no douze, a les mêmes dimensions.
4. Le terme non encore expiré du bail de tout ce morceau ou portion de terre, avec les bâtisses, situé au faubourg Ste. Marie, formant l'encoignure des rues Notre Dame et du Commerce, ayant, mesure américaine, 92 pieds 7 pouces de face à la première rue sur 100 pieds 7 pouces de face à la seconde, formant dans la profondeur à 88 pieds 1 pouce et demi; le dit morceau de terre composé de trois lots désignés par les nos. 22, 23 et 24, sur un plan original fait par Jos. Pilié, voyer de la ville, le 19 mai 1828, lequel bail expira le 1er juillet 1847.
5. Le lot de terre no 104, acquis par le défunt et Ewd. Yorke, situé au faubourg Ste Marie: entre les rues Girod et Julie, mesure 60 pieds de face à la rue Carondelet, sur 120 pieds de profondeur, et est borné du côté de la rue Girod par le lot no 105, et du côté de la rue Julie par les lots nos 103 et 102, lequel lot sera vendu en entier, par consentement du dit Edward York; un plan de ce lot sera exhibé à la vente.
6. Huit lots de terre situés au faubourg Delor, dans les rues Porydarre et Foucher, désigné par les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, sur un plan dressé par C F Zimpel, député-voyer de la ville le 7 avril 1833.
Le lot no 1 forme l'encoignure des rues Porydarre et Foucher, mesurant 22 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à cette dernière rue, sur 102 pieds 9 pouces de profondeur et face à la première.
Le lot no 2, attenant au lot no 1, et les mêmes dim.
Le lot no 3 " no 2 do do
Le lot no 4 " no 3 do do
Le lot no 5 " no 4 do do
Le lot no 6 attenant au lot no 5, mesurant 22 pieds 1 pouce et 5 lignes de face sur une profondeur de 132 pieds 8 pouces.
Le lot no 7 attenant au lot no 6; et ayant les mêmes dimensions.
Le lot no 8 mesurant 20 pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur de 110 pieds 8 pouces 1 ligne, lequel lot attenant dans toute son étendue aux lots nos 1, 2 3, 4 et 5, et est borné dans sa profondeur par une partie du lot no numéro 6.
7. 33 lots de terre, acquis de la compagnie du Canal et de la Banque de la Nouvelle Orléans.
Le lot no 10 ayant 25 pieds de face à la rue Carondelet, sur 152 pieds de profondeur à une allée de 6 pieds de passage commun des dits ilets nos 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17.
Le lot no 11 ayant les mêmes dimensions.
Le lot no 12 " " do
Le lot no 13 " " do
Le lot no 14 " " do
Le lot no 15 " " do
Le lot no 16 " " do
Le lot no 17 " " do formant l'encoignure des rues Carondelet et St. Joseph.
Le lot no 18 mesurant 26 pieds de face à la rue Saint-Joseph, sur 120 pieds de profondeur à une allée d'un usage commun, de 15 pieds de large, avec les lots nos 19 20, 21, 22 et 23.
Le lot no 19 ayant les mêmes dimensions.
Le lot no 20 " " do
Le lot no 21 " " do
Le lot no 22 " " do
Le lot no 23 mesurant 20 pieds sur 120.
Le lot no 34——Dans le morceau de terre, de forme irrégulière, qui se trouve entre les rues St Joseph et des Tritons, mesurant 25 pieds de face à la rue St. Joseph et la rue des Tritons, sur 104 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne du lot no 33, et 94 pieds 4 pouces aussi de profondeur sur la ligne du lot no 8.
Lots de terre dans l'Ilet, et borné par les rues Batonne Philippe, Julie et des Tritons.
Le lot no 64 mesurant 26 pieds de face à la rue Julie, sur 120 pieds de profondeur à une allée de 15 pieds d'un usage commun des lots 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73 et 74.
Le lot no 65 ayant les mêmes dimensions.
Le lot no 66
Le lot no 67
Le lot no 68
Le lot no 70
Le lot no 71
Le lot no 72
Le lot no 73
Le lot